** LE DISPOSITIF  TUTORAT**

 **AU SEIN DU LYCEE**

 **PROFESSIONNEL LEON DE LEPERVANCHE**

Le tutorat se définit comme une action d’aide individualisée qui a pour objectif principal de préparer et d’accompagner l’élève vers l’autonomie et la responsabilité. Ce dispositif permet à l’élève de construire son parcours de formation et participe à la lutte contre le décrochage scolaire et l’échec scolaire.

**REFERENTS TUTORAT** : Mme PERRIN et Mr LARIVE sous le pilotage de Mr PIERRE.

**PUBLIC CONCERNE PAR LE DISPOSITIF**: L’ensemble des élèves scolarisés au lycée.

**NOMBRE DE TUTEURS VOLONTAIRES  en 2016-2017** : 22 enseignants.

**ENJEU** : offrir à chaque élève la possibilité d’être écouté, conseillé et guidé par un tuteur et de prendre ainsi en main son parcours de formation et d’orientation.

Le tutorat s’exerce tout au long de la scolarité de l’élève au lycée en coopération avec le professeur principal et le conseiller d’orientation-psychologue.

**ROLE DU TUTEUR** : créer, dans le cadre d’un dialogue sur le long terme avec un adulte référent, des conditions propices permettant à l’élève de parfaire le développement de son autonomie. Le tuteur aide le lycéen dans l’élaboration de son parcours de formation et d’orientation ; il écoute, oriente, conseille et assure un suivi tout au long de ce parcours en coopération avec l’équipe éducative et la communauté éducative. Il guide l’élève vers les ressources disponibles, il l’aide à s’informer sur les poursuites d’études dans l’enseignement supérieur et il peut organiser le cas échéant des visites d’entreprises. Il peut prendre ou ne pas prendre ses élèves. Il lui est confié deux tutorés.

**Informations complémentaires :**

* Un onglet a été créé sur le site du lycée ou vous pouvez retrouver les textes officiels en vigueur, les circulaires, les décrets sur le tutorat ainsi que les documents de fonctionnement et les fiches de suivi qui sont à votre disposition. Quelques documents livresques sont proposés ainsi que les activités qui ont été proposées ou seront proposées durant l’année avec quelques photos.
* Des vidéos de présentation du dispositif par d’anciens élèves tutorés sont en cours d’installation sur le site. Un casier dans la salle des professeurs est disponible pour les communications à destination des deux référents ainsi qu’une adresse mail : tutoratvolontaire@la poste.net
* Depuis l’année dernière, l’établissement a également mis à disposition une salle dans le bâtiment T (entre la salle T01 et T02) pour les entretiens, cependant les rendez-vous sont possible à l’appréciation du tuteur et du tutoré et en fonction de leurs possibilités respectives et de leurs disponibilités dans d’autres salles disponibles (ou même au CDI). Cet espace permet à l’élève d’exprimer ses sentiments d’injustice, de baisse de motivation, ses plaintes, ses difficultés d’apprentissage, son manque de confiance....s’il est entendu, il acceptera mieux le rappel de l’existence ou l’importance d’un règlement intérieur au lycée et comprendra sa part de responsabilité dans l’ensemble de son évolution en tant qu’élève, en tant que personne, en tant que futur citoyen. La création de cet espace d’accueil, de présence attentive, d’écoute active et de communication permet à l’élève non pas de subir sa scolarité mais de se donner les moyens de la réussir.

**Les deux référents restent disponibles pour échanger si vous envisageriez d’intégrer le dispositif. Merci de votre participation.**

Voici schématiquement comment fonctionne le TUTORAT :

 **MODALITÉS DE SIGNALEMENT D'UN(E) ÉLÈVE :**

|  |
| --- |
| **un(e) ÉLÈVE****en situation de décrochage scolaire, en grande difficulté personnelle, ou sociale****(difficultés autres que méthodologiques / pédagogiques)** |

**REPÉRÉ(E) PAR**

**REPÉRÉ(E) PAR**

|  |
| --- |
| **un PROFESSEUR de l'équipe pédagogique** |

**SIGNALE AU**

|  |
| --- |
| **PROFESSEUR PRINCIPAL** |

**SIGNALE AU**

|  |
| --- |
| **RÉFÉRENTS TUTORAT Mme Perrin / Mr Larive (casier / pronote / mail)** |